

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Demande d'enregistrement pour la mise en service d'une unité de méthanisation, société METHAWOËVRE à MANONCOURT-EN-WOËVRE

Par arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2021 le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une consultation du public de 29 jours, du lundi 25 octobre 2021 au lundi 22 novembre 2021 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la société Méthawoëvre – dont le siège social se situe « Le Chêne », 54385 Manoncourt-en-Woëvre – en vue de mettre en service une unité de méthanisation de déchets agricoles dans la même commune, lieu-dit « La Grande haie ».

La quantité annuelle de matières traitées sera d'environ 35 400 tonnes, soit un maximum de 97 tonnes par jour. Elles se composeront d'effluents d'élevage (24 %) et de matières végétales (63%), provenant de 11 exploitations agricoles situées dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet, et de sous-produits agricoles (pulpes de pommes terre et drèches de brasserie) apportés par un négociant spécialisé. Le gaz produit sera injecté dans le réseau GRT gaz. Les digestats solides et liquides, dont la production annuelle est estimée à 30 090 tonnes, seront épandus sur les parcelles de 10 exploitants agricoles participant au projet.

Le dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pourra être consulté pendant toute la durée de la consultation :

- aux jours et heures d'ouverture habituels d'ouverture au public de la mairie de MANONCOURT-EN-WOËVRE (le lundi, de 14h30 à 18h, et le vendredi, de 16h à 18h) ;
- aux jours et heures d'ouverture habituels du siège de la Communauté de communes Terres toulaises, rue du Mémorial du Génie, à ECROUVES (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques « Politiques publiques » – « Enquêtes et consultations publiques »).

Les observations sur le projet soumis à consultation publique pourront être formulées pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur des registres à feuillets non mobiles disponibles en mairie de MANONCOURT-EN-WOËVRE et au siège de la Communauté de communes Terres toulaises à ECROUVES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courrier adressé à la préfecture de Meurthe et Moselle – Bureau des procédures environnementales – 1 rue du Préfet Claude Erignac – CS 60 031 – 54 038 NANCY Cedex, cachet de la poste faisant foi ;
- par voie électronique, date de réception faisant foi, à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par les autorités d'accueil et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre de consultation ;
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre de consultation ;
- respecter les règles de distanciation sociale.

Au terme de la consultation du public, le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accorder ou de refuser la demande d'enregistrement présentée par la société Méthawoëvre. Le préfet de Meurthe-et-Moselle peut également décider, au plus tard 15 jours après la tenue de la présente consultation publique, d'instruire cette demande selon la procédure de l'autorisation environnementale.